

1698.

par la Paix de rentrer & de vivre dorenavant en amitié & bonne intelligence avec Sa Majesté Très-Chrétienne. Pour cet effet il leur importe de sçavoir quelle sera la destination d'un grand nombre de Sujets de France, qui ont abandonné leur Patrie, & se sont réfugiés dans les Etats desdits Alliez Protestans, afin de les animer après la Paix faite, de retourner chez eux, s'ils le peuvent faire en liberté & bonne conscience.

C'est pourquoi les Ambassadeurs & Plenipotentiaires desdits Alliez de la Religion Protestante pour la Paix générale, se trouvent obligés de les recommander très-instantement à leurs Excellences Messieurs les Ambassadeurs de Sa Majesté Très-Chrétienne; ayant requis son Excellence Mr. le Mediateur, de joindre ses bons offices, afin qu'il soit procuré à ces pauvres gens, le soulagement après lequel ils soupirent depuis longtemps; & qu'ils soient rétablis dans leurs droits, libertez & privileges en matiere de Religion, pour jouir d'une entiere liberté de conscience; & que ceux d'entr'eux qui sont dans les prisons ou autrement détenus, soient élargis & remis en liberté, afin que ces affligés puissent avoir part à la Paix dont l'Europe selon les apparences va jouir. Délivré à Son Excellence Mr. le Mediateur le 18. Septembre 1697.

VIII. Dans le même tems on imprima en Hollande un écrit en forme de Requête, de la part des Protestans de France au Roi, qui n'a jamais été présentée; mais dont on répandit des copies dans toutes les Provinces du Royaume. Comme j'étois